

# Fonctionnement des Commissions

## Suivi des projets et Référent·e ferme



Auvergne

Ces commissions de travail sont dédiées à l'axe 1 du projet stratégique de l'association  
« Préserver les terres et faciliter l'installation en agriculture biologique et paysanne »

Au sein de l'association Terre de Liens Auvergne, les bénévoles, soutenus par l'équipe salariée, se mobilisent sur différentes missions qui vont de l'accueil des candidat·es à l'installation et à la transmission, jusqu'à l'acquisition des fermes par Terre de Liens et le suivi des fermier·es.

Pour suivre au mieux les projets d'acquisition et le suivi des fermes, 2 commissions de travail aux objectifs distincts se réunissent régulièrement :

- ❖ **La Commission de suivi des projets** : Assure le suivi des projets de l'émergence jusqu'à l'achat de la ferme.
- ❖ **La Commission référent·e ferme** : Assure le suivi des fermes Terre de Liens une fois l'acquisition réalisée. Cette commission est une nouveauté en 2022 : jusqu'ici traité avec les projets, l'association territoriale a choisi de séparer le suivi des fermes afin d'en améliorer le suivi.

Ci-après vous trouverez une description détaillée de l'organisation de chacune des deux commissions.

### Commission de suivi des projets (CSP)

#### Objet

En CSP, on parle des **projets d'installation et de transmission** des personnes qui ont sollicité Terre de Liens. Cela consiste en une **présentation** des nouveaux projets et en un **partage des informations** et évolutions sur les projets en cours. Chaque groupe de bénévoles qui suit un projet expose l'état d'avancement du projet et fait part des difficultés rencontrées.

C'est ici le lieu où l'on échange autour des **instructions de projet** pour des potentielles acquisitions. Lorsque la décision de commencer l'instruction est prise par la CSP, les échanges avec les autres membres de la Commission sont primordiaux pour assurer un bon suivi et prendre du recul sur les projets.

Les décisions sont prises collectivement tout au long de la vie d'un projet.

#### Composition

La Commission de suivi des projets réunit :

- ❖ Les membres du **conseil d'administration** (CA)
- ❖ Les **référent·es fermes** et **cooptés**
- ❖ Les **primo-accueillant·es** de chaque département d'Auvergne
- ❖ Ponctuellement les personnes **spécialistes**

#### Fréquence & durée



Les membres de la Commission se réunissent **tous les deux à trois mois** en présentiel ou en distanciel. Les réunions se font généralement sur une **journée entière ou une demi-journée**.

## Organisation

La CSP est co-pilotée par un·e bénévole de la commission. (*Fonction actuellement vacante*).

Les lieux de réunion sont communiqués au moins 2 semaines avant la Commission, généralement à Clermont-Ferrand ou aux alentours. L'organisation des réunions se fait avec l'envoi préalable d'une **proposition d'ordre du jour** par la salariée. Chaque membre peut, par retour de mail, **proposer une modification** et/ou un ajout de sujet.

En début de réunion, **3 membres** se portent volontaires sur un des rôles de la réunion :

- **Un·e guide de réunion** qui recentre la réunion autour de l'ordre du jour pour pouvoir avancer et synthétiser l'idée générale.
- Un donneur ou une **donneuse de parole**, qui gère la distribution de la parole pendant la réunion et veille à l'équilibre des prises de parole.
- Et comme on court souvent après le temps, **un·e gardien·ne du temps**, qui fait en sorte que le temps attribué à chaque sujet soit respecté.

## Exemple d'ordre du jour

### 1) Les projets

Ferme concernée	Actualités, questions à traiter
Lieu	
Bénévoles impliqués	
<b>Echanges</b>	
<b>Décisions</b>	

### 2) Points divers

Présentation des projets de l'association en lien avec l'installation-transmission (*ex : stage, programme biodiversité, présentation des nouveaux outils du pôle ferme de la Foncière, collecte, programmation des dossiers en comité d'engagement et délais d'instruction...*)

### 3) Agenda

Prochaine réunion de la CSP, prochaine analyse des pratiques d'accompagnement, séminaire, inauguration de ferme, visite...

## Commission référent·e ferme (CRF)

### Objet

En CRF, on échange autour du **suivi des fermes acquises** par Terre de Liens. On traite à la fois de **l'animation** autour de la vie des fermes et des évolutions qui auront un impact sur le bail ou la relation avec le propriétaire (exemple : achat d'une nouvelle parcelle, travaux sur un bâtiment agricole, changement de locataire...). La CRF décide des actions à mener (un chantier participatif, une visite de ferme, une remontée d'info au pôle ferme...). Se tenant en amont de la Commission des projets, elle peut lui soumettre des points demandant une validation, si nécessaire.

La CRF voit le jour en 2022 : des réajustements seront proposés pour en améliorer le fonctionnement.

### Composition

La Commission référent.es ferme réunit les **référent·es fermes uniquement**.

### Fréquence & durée



Les membres de la Commission se réunissent en visio, **environ 15 jours avant la Commission de suivi des projets**. Les réunions durent environ 2h.

### Organisation

La **CRF** est co-pilotée par Marc Vialle, administrateur, référent des 3 fermes de Saint-Amant-Tallende et ancien salarié de l'association, en lien avec Claire Faraco, l'actuelle salariée en charge de l'installation transmission. Comme pour la Commission de suivi des projets (CSP), l'organisation des réunions de la Commission référent.es fermes se fait avec l'envoi préalable d'une **proposition d'ordre du jour** par la salariée. Chaque membre peut, par retour de mail, **proposer une modification** et/ou un ajout de sujet.

En début de réunion, **3 membres** se portent volontaires sur un des rôles de la réunion :

- **Un·e guide de réunion** qui recentre la réunion autour de l'ordre du jour pour pouvoir avancer et synthétiser l'idée générale.
- Un donneur ou une **donneuse de parole**, qui gère la distribution de la parole pendant la réunion.
- **Gardien·ne du temps**, qui fait en sorte que le temps attribué à chaque sujet soit respecté.

## Exemple d'ordre du jour

### 1) Suivi des fermes

Ferme concernée	Actualités, questions à traiter
Ferme	Afin d'améliorer la salle de traite, les fermiers souhaiteraient construire une extension de la stabulation et demande à Terre de Liens de prendre en charge les travaux du clos et du couvert.

### 2) Points divers

Projet de l'association en lien avec l'installation transmission (ex : organisation du festival Terres de Possibles, suivi des actions du programme biodiversité de la fondation sur les fermes...)

### 3) Agenda

Prochaine réunion CRF, prochaine analyse des pratiques d'accompagnement, séminaire, inauguration, visite...

## Communs aux deux Commissions

### Communication

Lors des réunions, les **principes de la Communication Non Violente (CNV)** sont mobilisés ([Voir fiche \(CNV\)](#)). Les personnes qui n'ont pas parlé depuis longtemps ont la priorité pour intervenir. Avant d'aborder un point suivant, il faut **s'assurer que tous les membres aient pu s'exprimer** s'ils ou elles le souhaitaient.

Le partage des **comptes-rendus** de réunion Commission se fera par un **mail** envoyé par la salariée.

### Confidentialité

Lors de ces réunions vous discutez de projets personnels, de situations et d'histoires que les gens vous confient. Ces **informations sensibles sont confidentielles** et ne doivent pas être échangés et/ou publiés en dehors des réunions.

### Prise de décision

Les prises de décisions s'opèrent à la fin des échanges sur un projet. Pour chaque sujet où une **proposition d'évolution** est énoncée, elle est **soumise à décision**.

- Ponctuellement, utilisation des **cartons** (*je valide la proposition, je m'oppose à la proposition, j'ai une reformulation à proposer, on chipote*).
- Mobiliser les gestes de la **Communication non-violente (CNV)** pour exprimer son opinion.

### Radiations

Toute personne souhaitant **démisionner** de la Commission peut informer les co-président·es de l'association par l'intermédiaire des salarié·es s'il ou elle le souhaite.

La **radiation d'un·e membre** peut être prononcée par le Conseil d'Administration dans les cas suivants :

- **Non-respect** de la **confidentialité** des informations communiquées.
- Une **non-participation** aux activités de l'association dans lesquelles la personne s'est engagée.

### Contact



**Claire FARACO**, salariée de l'association Terre de Liens Auvergne  
[c.faraco@terredeliens.org](mailto:c.faraco@terredeliens.org)

**Marc VIALLE**, administrateur bénévole Terre de Liens Auvergne  
[marc.vialle7@orange.fr](mailto:marc.vialle7@orange.fr)